

## HONORAIRES DE TRANSACTION ACQUISITIVE CHARGE VENDEUR

- Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € (maximum)
- De 50 000 € à 100 000 € : 9%
- De 100 000 € à 150 000 € : 8%
- De 150 000 € à 200 000 € : 7%
- De 200 000 € à 350 000 € : 6%
- A partir de 350 000 € : 5%

### ADMINISTRATION DE BIENS

#### HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES

##### HABITATION soumis à la Loi du 6.07.1989:

Honoraires d'entremise et de négociation	0.5€/m <sup>2</sup> OFFERT
Honoraires de visites	2€/m <sup>2</sup>
Honoraires de constitution du dossier locataire	2€/m <sup>2</sup>
Honoraires de rédaction du bail	4€/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>

Le barème imposé par l'Etat est appliqué pour tout appartement dont les honoraires, selon le barème légal, sont inférieurs à un montant de loyer hors charges. Le barème imposé par l'Etat sera revu à la baisse dans le cas où les honoraires, selon le barème légal, sont supérieurs à un mois de loyer, en effet les honoraires seront réduits à l'euro/m<sup>2</sup> ou le demi euro/m<sup>2</sup> inférieurs. La somme indiquée correspond à la part propriétaire, sachant que le locataire devra payer des honoraires de location égaux à ceux du propriétaire.

**GARAGE** : 75€ H.T. forfaitaire par partis

**PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL et COMMERCIAUX** : 150 % d'un loyer H.T., charge locataire

#### HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL (Hors baux soumis à la Loi du 6.07.1989)

**HABITATION** : 120 € H.T. par parties  
Avenant : 60 euros par parties

#### HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES (Hors baux soumis à la Loi du 6.07.1989)

**HABITATION** : Rédaction du bail 2.50% H.T. du loyer annuel soit 3% TTC  
Etat des lieux 2.50% H.T. du loyer annuel soit 3% TTC

#### HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

**MANDAT DE GERANCE** : 7 % H.T. de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, soit 8.40 % TTC  
Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

#### MISSIONS EXCEPTIONNELLES POSSIBLES et Honoraires

- Délégation de maîtrise d'ouvrage** : Si les travaux d'un montant supérieur à 1000 € TTC, 2,5% H.T. du montant des travaux T.T.C.
- Souscrire et suivre les assurances travaux (dommages-ouvrage)** : Forfait de 100 € H.T.
- Etablir toutes demandes de subvention, notamment auprès de l'A.N.A.H.** : 1% H.T. du montant des travaux T.T.C.
- Gérer les sinistres assurances multirisques ou dommages affectant les parties communes ou privatives** : à la vacation.
- Relever les compteurs individuels** : 5 € H.T. par compteur (à la charge du locataire).
- Exercer toutes poursuites judiciaires, suivre les procédures en demande ou en défense** : à la vacation.
- Frais de suivi administratif d'un dossier contentieux locataire** : 65 € TTC par dossier contentieux par an.
- Frais de suivi administratif d'un sinistre d'assurance à la charge du mandant** : à la vacation.
- Assister à l'établissement des études techniques et financières et aux mesures d'expertise** : à la vacation.
- Délivrer un congé au locataire** : 50 € H.T.
- Etablir ou faire établir au frais du mandant tous les diagnostics obligatoires** : 20 € par lot diagnostiqué.
- Envoyer les éléments détaillés pour la déclaration annuelle des revenus fonciers** (30,00 € H.T. soit 36 € T.T.C. par an par lot principal + 15 € H.T. soit 18 € T.T.C. par an et par lot principal supplémentaire).

#### VACATIONS HORAIRES

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à l'agence)

	HEURES OUVRABLES*			HEURES NON OUVRABLES**			Autres Périodes***		
	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
Collaborateur	50 €	10 €	60 €	75€	15 €	90 €	100 €	20 €	120 €

\* Heures ouvrables : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. \*\* Heures non ouvrables : du lundi au vendredi entre 12h et 14h et de 17h00 à 20h00. \*\*\* Autres Périodes : du lundi au vendredi après 20h ainsi que le samedi et le vendredi.

BAREME APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> janvier 2022, non rétroactif

Côté Appart 33 avenue Carnot 25000 BESANCON \_ Tél. : 0381470571 \_ www.cote-appart.fr \_ contact@cote-appart.fr Carte Professionnel n° CPI 2501 2016  
000 0112 177 délivrée par la CCI du Doubs \_ Organisme Garant : SO.CA.F 26 avenue du Suffren 75015 Paris \_ Orias 18006530